



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 18 heures 07, les membres composant le Conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le vendredi 11 octobre 2024, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

**M. le Président.**- Mes chers collègues, je vous propose de commencer notre séance.

|                      |
|----------------------|
| <b>APPEL NOMINAL</b> |
|----------------------|

**M. le Président.**- Je vais procéder à l'appel nominal.

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MME ANDRE-PINARD (à partir du point 6), M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, MME BOMPAIRE, M. COMTE, M. DE JERPHANION, DE PAMPLONNE, MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE (jusqu'au point 11), MME DE MARCILLAC, M. DAOULAS (à partir du point 16), M. DENIZIOT, M. DUBOIS, MME FOUASSIER, M. GALEY, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. HUBERT, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ (à partir du point 16), M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEJEUNE, MME LETOURNEL, M. LOUAP, M. MARAVAL, M. MATHIOUDAKIS (jusqu'au point 24), M. MOLARD, M. RIGONI, MME ROUZIC-RIBES, MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME VAN WENT, M. VATZIAS, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME BONNIER par M. DAOULAS (à partir du point 16), MME CAHEN par M. VERTANESSIAN, M. CLEMENT par M. BAVIERE, M. DE LA MARQUE par MME ANDRE-PINARD (à partir du point 6), M. DE LA RONCIERE par MME BARODY-WEISS (à partir du point 12), M. GRANDCLEMENT par MME VESSIERE, M. GUILLET par M. BAGUET, MME HOVNANIAN par M. SIOUFFI, MME LUCCHINI par MME DE PAMPOLONNE, M. MARQUEZ par MME GODIN, M. MARSEILLE par M. LARGHERO, M. LEFEVRE par M. KNUSMANN, M. MAUVARIN par M. LEJEUNE, MME MILLAN par MME SZABO, M. MOSSE par M. COMTE, MME RINAUDO par M. LARHER, MME SEMPE par MME LETOURNEL, MME

VEILLET par M. MATHIOUDAKIS (jusqu'au point 24), Mme VERGNON par MME LAKE-LOPEZ (à partir du point 16), MME VLAVIANOS par MME MARTIN

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

MME ANDRE-PINARD (jusqu'au point 5), M. BES, MME BONNIER (jusqu'au point 15), M. DAULAS (jusqu'au point 15), M. DE CARRERE, M. DE LA MARQUE (jusqu'au point 5), M. GIAFFERI, MME LAKE-LOPEZ (jusqu'au point 15), M. MATHIOUDAKIS (à partir du point 25), MME TILLY, MME VERGNON (jusqu'au point 15), MME VEILLET (à partir du point 25)

**M. le Président.**- Nous avons le quorum.

**NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Président.**- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Ville-d'Avray. Qui se propose ? M. Siouffi.

**M. Thierry Siouffi est désigné secrétaire de séance.**

**M. le Président.**- Un mot pour rappeler au nom de tous les maires et de l'ensemble des élus territoriaux, l'engagement des équipes de GPSO qui se sont fortement mobilisées lors des intempéries des 9 et 10 octobre derniers.

Le mercredi 9 octobre, la préfecture des Hauts-de-Seine avait placé le département en vigilance orange, annonçant pluies et inondations, avec des intempéries jusqu'à 60 millimètres de pluie. Pour vous donner une idée par rapport à 60 millimètres de pluie annoncée, il faut prendre six seaux d'eau de 10 litres et les verser sur un mètre carré.

Cela fait 60 litres d'eau sur un mètre carré, ce qui a généré quelques dégâts. Plusieurs carrefours et routes ont été inondés. Le conservatoire de Vanves a dû être ponctuellement fermé à la suite d'infiltrations. Il y a eu des pannes d'éclairage public ou de signalisation tricolore ainsi que des chutes d'arbres ; les feuilles gorgées d'eau pesaient sur les branches. Les agents se sont mobilisés jour et nuit pour mettre en sécurité les lieux impactés et surveiller le territoire. Les équipes ont énormément œuvré pour nettoyer les voies à la suite de nombreuses coulées de boue, dégager les arbres sur les voies, nettoyer les avaloirs.

Je souhaiterais que nous puissions féliciter tous nos agents, que notre Conseil territorial félicite les agents. Monsieur Marette, je compte sur vous pour transmettre nos félicitations aux agents de terrain. Merci beaucoup.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 26 JUIN 2024**

**M. le Président.**- Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 26 juin 2024.

Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Il n'y a pas d'observation.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SÉANCES DU 4 JUILLET ET DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SÉANCES DU 4 JUILLET ET DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**M. le Président.-** Comptes rendus des travaux et des délibérations du Bureau des séances du 4 juillet et du 26 septembre 2024. Je m'étonnais des dates mais nous n'avons pas eu de réunion du Conseil de territoire depuis. Vous avez les documents.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

**Adopté à l'unanimité.**

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRÉSIDENT**

**M. le Président.-** Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil de territoire du 10 juillet 2020.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président.-** Je vous propose de maintenir l'ordre du jour pour les premières questions, avec M. Larghero sur l'administration générale et le patrimoine. Ensuite M. de La Roncière devant nous quitter, nous aborderons ses points. Nous reprendrons ensuite notre ordre du jour.

**I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO**

**1. APPROBATION DE L'ADHÉSION PARTIELLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE AU SEDIF POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALENTON**

**M. le Président.-** Nous en venons à l'ordre du jour avec la délibération n° 1.

**M. Larghero.-** Merci Monsieur le Président. Nous commençons par l'approbation de l'adhésion partielle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au SEDIF pour le territoire de la commune de Valenton..

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SEDIF**

**M. le Président.-** La délibération n° 2.

**M. Larghero.-** Il s'agit de l'approbation de la modification des statuts du SEDIF, qui prévoit la contribution du SEDIF aux actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et son intervention dans la production d'énergies renouvelables.

**M. le Président.-** Des questions ? Pas de question

Cela doit être approuvé dans chacune des communes membres du SEDIF ?

**M. Larghero.-** Oui.

**M. le Président.-** Ce sera par chaque territoire car maintenant, c'est le territoire qui est adhérent.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

3. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RÉUNISSANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET SON CCAS, L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER, LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE ET L'UNIVERSITÉ DESCARTES POUR LES PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE DU PERSONNEL

**M. le Président.-** La délibération n° 3.

**M. Larghero.-** Il s'agit d'approuver un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes qui réunit l'établissement public territoire Grand Paris Seine Ouest, la Ville de Boulogne-Billancourt et son CCAS ainsi que l'Institut national du cancer, le ministère de l'Économie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et l'université Descartes pour des prestations de restauration collective du personnel dont la police nationale, pour le commissariat de Boulogne-Billancourt, peut également bénéficier en fonction de votre approbation, bien sûr.

**M. le Président.-** Merci. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la convention a été validée plus rapidement avec la préfecture de Paris et le commissariat qu'avec l'université, qui a mis plus de temps à la valider. Ils viennent déjeuner au restaurant municipal, ce qui est une bonne chose. Les policiers apprécient beaucoup.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

4. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE D'ISSY-LES-MOULINEAUX : DÉFINITION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE ET CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE

**M. le Président.-** La délibération n° 4.

**M. Larghero.-** C'est un très beau projet de rénovation énergétique du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux avec une enveloppe de travaux significative ; près de 5 millions d'euros hors taxes. C'est un projet qui vise à rendre le conservatoire d'Issy-les-Moulineaux plus économe en énergie et à améliorer significativement le confort thermique des personnels et des élèves.

Ce bâtiment a été conçu à la fin des années 80, livré en 1991. Évidemment, il n'a pas été imaginé, conçu et construit pour le contexte actuel que nous connaissons en termes de changement climatique.

La rénovation énergétique, pour être efficace, doit porter sur l'intégralité du bâtiment. L'Établissement Public Territorial s'est donc rapproché de la commune d'Issy-les-Moulineaux, gestionnaire de l'auditorium, pour monter un projet commun de rénovation de l'équipement.

Nous profiterons de ces travaux d'envergure pour améliorer également différents dispositifs et points de fonctionnement du conservatoire.

S'agissant de la partie auditorium, il est proposé qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Issy-les-Moulineaux au profit de GPSO soit établie afin que les entreprises désignées par GPSO puissent réaliser l'ensemble des travaux, selon une clé de répartition définie entre nos collectivités (83% pour GPSO et 17 % pour la ville d'Issy-les-Moulineaux).

Nous vous demandons de nous autoriser à signer cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, et d'adopter le coût de l'opération de la rénovation énergétique à hauteur de 4 916 860 euros hors taxes.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions sur la rénovation du conservatoire d'Issy-les-Moulineaux ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|   |
|---|
| <b>5. MODIFICATION DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY</b> |
|---|

**M. le Président.-** Nous poursuivons avec le conservatoire de Ville-d'Avray.

**M. Larghero.-** Un autre très beau sujet mais d'une autre ampleur, puisqu'il s'agit d'un site qui va se transformer en trois sites différents. C'est un beau projet mais qui subit des augmentations assez significatives de l'enveloppe de travaux, qui sont dues essentiellement à de nouvelles demandes de la DRAC puisque nous sommes sur un territoire, et donc un site, sous la responsabilité de l'architecte des Bâtiments de France.

C'est un projet complexe qui se déploie sur trois sites différents, avec un site semi-enterré qui nécessite des adaptations techniques particulières pour lesquelles des travaux supplémentaires ont été identifiés avec un certain nombre d'aléas techniques qu'il convient de prendre en compte.

Nous avons une enveloppe de départ relativement optimiste, estimée par les services, avant un certain nombre d'événements, notamment l'augmentation du coût des matières premières. Nous devons enregistrer ces différents réajustements et vous proposer une actualisation qui va porter le montant estimé à 19,52 M€ TTC, ce qui constitue une augmentation de 2,29 M€ très précisément par rapport à notre précédente délibération du 13 décembre 2023. Nous espérons que cette enveloppe est maintenant définitive puisque nous sommes au niveau de l'APD, ce qui nous permettrait de rester dans cette épure, Monsieur le Président. C'est, en tout cas, notre souhait.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions sur la rénovation du conservatoire de Ville-d'Avray ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président.-** Nous passons avec M. de la Roncière à la délibération n° 16.

#### **V – SPORT – M. de la RONCIÈRE**

##### **16. ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MEUDON HOCKEY CLUB ET D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION UNION DE GROUPEMENTS SPORTIFS VOLLEY SEINE OUEST**

**M. de la Roncière.-** Cette délibération s'intéresse au sport de haut niveau, d'abord au hockey. Des partenariats se nouent entre la section hockey sur glace de l'ACBB et le club de Meudon Hockey Club depuis plusieurs années, un partenariat Élite. Cette année, des transferts de joueurs ont eu lieu de l'équipe D3, vers la même équipe, dans un rapprochement progressif de ces deux associations, qui pratiquent le hockey. Nous vous proposons d'accompagner ce rapprochement progressif par une subvention de 50 000 euros au profit de l'association Meudon Hockey Club.

Puisque nous parlons de rapprochement progressif, un est acté contractuellement : celui qui a rapproché la section volley de l'ACBB et les sections de volley-ball de Meudon-Sèvres-Chaville. Elles se sont rapprochées et ont créé l'Union des groupements sportifs, UGS de Volley Seine Ouest. Elles ont mutualisé les meilleurs joueurs de l'équipe senior féminine évoluant en équipe Championnat de Nationale 2 et les équipes seniors masculins en Nationale 2 également.

Puisque ces deux équipes se sont maintenues à leur niveau pour cette saison sportive, il vous est proposé de compléter la subvention de 50 000 euros, qui avait été votée lors de la saison précédente, à hauteur de 100 000 euros. Nous atteindrons ainsi le même niveau de subvention que deux autres équipes territoriales, également issues de rapprochement, les équipes de basket Val de Seine Basket et Stade de Vanves.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. Molard.**- Bonsoir chers collègues. Je suis très heureux d'apprendre que l'on peut encore donner 50 000 euros au club de Meudon Hockey Club. J'ai cru comprendre qu'il y avait déjà une convention de partenariat à hauteur de 180 000 euros. Je n'en comprends pas la raison. En effet, il n'y a pas de rapprochement avec le club de Boulogne-Billancourt, puisque la section D3 n'existe plus et que les joueurs se sont répartis dans des clubs de région parisienne. Deux ou trois sont allés à Meudon, d'autres à Cergy-Pontoise et ailleurs, mais il n'y a pas de rapprochement. Que l'on donne 50 000 euros pour le club, très bien, mais je n'en comprends pas la raison.

**M. de la Roncière.**- Il y a bien entendu un rapprochement que l'on a d'ailleurs vu au travers du partenariat Élite. Ils accueillent un certain nombre de joueurs, pas seulement des joueuses de niveau D3, mais aussi une centaine de jeunes. Dans les faits, il existe effectivement un rapprochement, il s'agit d'accompagner cette évolution en subventionnant de 50 000 euros complémentaires le club de Meudon Hockey Club qui fait cet effort d'accueil de ces pratiquants de sport de hockey sur glace.

**M. Dubois.**- Je me réjouis également de cette subvention. En revanche, je ne comprends pas que l'on n'applique pas cette même subvention au patinage artistique, qui subit les mêmes rapprochements. Mais, par manque de subventions, les enfants ne peuvent pas patiner au mois de juin. Les effectifs ont grossi, certains sont bloqués dans les compétitions, parce que l'on a récupéré des patineurs de Boulogne-Billancourt à Meudon, qui font de la compétition. Dans une logique d'équité, il aurait fallu faire pareil pour le patinage artistique.

**M. Larghero.**- Sur le patinage artistique, des échanges sont en cours avec les services de la Ville de Boulogne-Billancourt. Ce n'est pas le même dispositif, il n'y a pas de transferts de joueurs, d'accueil de compétiteurs de D3 comme c'est le cas pour le hockey. Là, il s'agit d'échanges avec la Ville de Boulogne-Billancourt.

**M. le Président.**- C'est surprenant que le groupe socialiste ait fait de la patinoire de Boulogne-Billancourt son cheval de bataille, sachant qu'elle a entraîné le gâchis de 13 millions de litres d'eau potable. Les socialistes ont décidé de soutenir les gabegies techniques. Par rapport à cette catastrophe écologique, nous avons fermé la patinoire, c'est la moindre des choses.

Je ne sais pas expliquer à la population que l'on gâche 13 millions de litres d'eau potable, alors qu'il y a des problèmes d'eau partout, dans les Pyrénées Orientales par exemple. Par ailleurs, nous avons fait en sorte que le maximum d'enfants de Boulogne-Billancourt puisse être accueillis à la patinoire de Meudon, toutes disciplines confondues. Nous avons trouvé une solution, merci à la Ville de Meudon, nous travaillons ensemble, les autres se débrouillent.

Je rappelle que 30 % de la fréquentation de Boulogne-Billancourt concernent des habitants de Boulogne, 70 % viennent de Paris. Demandez à Mme Hidalgo de rouvrir toutes les patinoires qu'elle a fermées afin de partager le fardeau, car c'est un fardeau écologique. Je ne vais pas être plus long.

Je remercie le club de hockey de Meudon. Quant au regroupement sportif volley Seine Ouest, c'est une très bonne initiative. Nous cherchons depuis des années à organiser nos clubs sur GPSO, pour une fois qu'un club couvre quatre Villes sur les huit de GPSO, c'est une très bonne chose.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**M. Comte.**- Vous demandez qui est contre, je lève la main. Je suis contre donc je réponds à votre question. Par ailleurs, si vous me donnez la parole, je vais expliquer pourquoi je suis contre. Je ne suis pas passé à l'opposition, je suis toujours dans la majorité.

J'explique car c'est important dans ces temps où on fait attention à l'argent public. J'ai le devoir de me poser les bonnes questions. Sur cette délibération que nous avons vue en Commission, j'ai eu un document mais je n'ai eu pas les éléments qui justifient cette décision. C'est important. Je ne suis pas contre le sujet mais je ne suis pas dans une Commission pour dire oui, sans avoir une explication. En plus, je suis de Meudon et cela concerne Meudon.

Sur le rapprochement entre Boulogne-Billancourt et Meudon, et la subvention de 100 000 euros, pourquoi ce montant, pourquoi pas 80 000 euros ? Que fait-on de l'argent ? D'où vient-il ? C'est le travail de la Commission, des services et j'estime que concernant l'utilisation de l'argent public, quand on prend une décision, elle est argumentée, décidée et réfléchie et que nous avons les éléments. En tant qu'élu, je n'avais pas les éléments pour décider. C'est tout, c'est en mon âme et conscience.

**M. le Président.**- C'est tout à fait légitime. Vous avez bien fait d'intervenir. Nous avons évoqué ce sujet. Il y a des passionnés à la Commission des sports de GPSO, ils veulent absolument tout connaître, ce qui est tout à fait normal.

Nous avons décidé avec le Bureau des maires de mettre en place un groupe de travail subventions. Vous avez raison, notre système n'était pas très bien organisé, c'était d'abord la Commission des finances qui décidait avec sa vision financière et la Commission des sports se trouvait en aval de la décision de la Commission des finances, cela faisait chambre d'enregistrement.

Nous avons décidé de modifier, c'est dommage qu'on ne vous l'ait pas expliqué. Cela a été validé en Bureau. Nous allons modifier ce fonctionnement, et, nous allons faire en sorte que les calendriers des commissions soient fixés par les vice-présidents en fonction de leurs disponibilités, pour y mettre de la cohérence. Si c'est un problème de forme et que vous votez contre, je l'entends. Si on ne vous a pas donné les bonnes réponses en Commission, ce n'est effectivement pas satisfaisant.

Je remets aux voix la délibération.

*(Il est procédé au vote.)*

Approuvé.

Adopté à la majorité (1 contre de M. Comte)

## IX – MOBILITÉS – M. de la RONCIÈRE

### 29. APPROBATION D'UN AVENANT N° 7 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCLUE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (IDFM) RELATIVE AUX SERVICES RÉGULIERS LOCAUX

**M. le Président.**- Nous passons aux mobilités. Monsieur de la Roncière, la délibération n° 29.

**M. de la Roncière.**- Nous avons conventionné avec Île-de-France Mobilités qui nous a donné délégation de compétence pour l'organisation de nos services réguliers locaux. Cette convention expire le 31 décembre 2024, il vous est proposé, en premier lieu, de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités est d'accord pour que nous fixions la date de mise en service du futur marché d'exploitation des lignes de bus de GPSO et que nous fixions, de fait, la date de la fin du monopole de la RATP au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Nous vous proposons d'approuver ces deux dates par la voie d'un avenant.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|   |
|---|
| <b>30. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS AUX ÉTUDES ET AMÉNAGEMENTS DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES DE CHAVILLE RIVE-DROITE</b> |
|---|

**M. le Président.**- Monsieur de la Roncière, la délibération n° 30.

**M. de la Roncière.**- Cela concerne les abords du pôle d'échanges constitué autour de la gare de Chaville Rive-Droite.

Nombre de changements ont eu lieu, des modifications des programmes immobiliers, de sens de circulation automobile, des changements aussi de trajets de bus qui desservent cette gare. GPSO propose de faire ce que l'on appelle une étude de pôle d'échanges autour de la gare, laquelle peut être payée pour partie, jusqu'à concurrence de 100 000 euros, par Île-de-France Mobilités.

Nous vous proposons de signer une convention avec Île-de-France Mobilités nous permettant d'avoir cette subvention jusqu'à concurrence de 100 000 euros.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|  |
|--|
| <b>31. FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES VÉHICULES EN AUTOPARTAGE EN BOUCLE</b> |
|--|

**M. le Président.**- La délibération n° 31, peut-être la n° 32.

**M. de la Roncière.**- Le président a raison, elles sont intimement liées. La délibération n° 31 fixe les tarifs de redevance d'occupation du domaine public pour les véhicules en autopartage en boucle. Nous avons eu dans certaines Villes Free2move et Zity, et là, ce n'était pas en

boucle. Vous avez aussi, je ne ferai pas de publicité, de l'autopartage en boucle, le principe étant de prendre un véhicule et de le rapporter là où vous l'avez pris.

Il s'agit de fixer pour les sociétés, qui pourraient travailler en autopartage en boucle sur notre territoire, une redevance d'occupation annuelle de 180 euros par an.

C'est le seul point de cette délibération.

**M. le Président.**- Des demandes de parole ?

**M. Dubois.**- Je redis ce que j'ai dit en Commission. Nous nous félicitons de ce genre d'initiative de GPSO.

**M. le Président.**- Merci. Pas de question.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|  |
|--|
| <b>32. PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DE CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DÉPLOIEMENT DE SERVICES D'AUTOPARTAGE EN BOUCLE</b> |
|--|

**M. le Président.**- La délibération n° 32.

**M. de la Roncière.**- Nous restons sur le sujet de l'autopartage en boucle, qui existait déjà sur certaines de nos villes : Sèvres, Chaville, Ville-d'Avray. Il s'agit de généraliser ce service à l'ensemble des Villes du territoire.

Nous vous proposons de lancer une mise en concurrence préalable par un appel à candidatures. Après échange avec l'ensemble des communes, nous avons identifié 76 emplacements sur le territoire, 18 pour des voitures électriques et 56 pour des voitures thermiques.

Il vous est proposé de procéder à cette mise en concurrence préalable par appel à candidatures, sur deux lots différents.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas. Merci Grégoire.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET</b> |
|--------------------------------------|

|  |
|--|
| <b>6. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ N° 9 POUR L'EXERCICE 2024 (CRACL N° 9)</b> |
|--|

|  |
|--|
| <b>7. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA ZAC CŒUR DE VILLE À ISSY-LES-MOULINEAUX</b> |
|--|

**8. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA ZAC LÉON BLUM À ISSY-LES-MOULINEAUX**

**M. le Président.**- Nous passons à la délibération n° 6. Je vais rapporter les délibérations de Jean-Jacques Guillet. Il s'agit de l'approbation de trois CRACL, les Comptes Rendus d'Activités à la Collectivité Locale, pour la ZAC Seguin-Rives de Seine, la ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux et la ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux. Dans les CRACL, les trois comptes rendus, vous avez tous les détails.

Le CRACL concernant la ZAC Seguin-Rives de Seine porte sur l'année 2023 et le premier trimestre 2024.

Le dossier vous explique tout ce qui a été réalisé depuis, notamment :

- les travaux d'aménagement de la rue du Vieux Pont de Sèvres ;
- les études sur l'îlot M2, le label Écoquartier Vécu qui est un nouveau label. Après avoir obtenu le label Écoquartier, il y a maintenant un contrôle, ce qui n'est pas plus mal, du ministère pour savoir si, plusieurs années après, l'Écoquartier est toujours écoquartier. Le quartier du Trapèze a été récompensé le 14 décembre 2023 par le label Ecoquartier Vécu décerné par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
- les négociations que nous avons approuvées avec les différentes associations requérantes ;
- nous avons pu signer la promesse de vente pour la partie centrale de l'île. Sur la pointe amont, les travaux avancent très vite. Pour ceux qui passent devant, entre l'hôtel, la Fondation d'art contemporain et les cinémas, tout cela est suivi à un rythme effréné. Normalement, l'ouverture est toujours programmée pour l'automne 2026 ;
- nous avons obtenu un Trophée Eiffel d'architecture acier pour le nouveau pont Seibert.

Quelques bonnes nouvelles !

Nous avons signé une convention avec le Département des Hauts-de-Seine pour l'aménagement du jardin de l'Île Seguin, inscrit au titre des Espaces Naturels Sensibles départementaux. Le président du Département des Hauts-de-Seine a fixé un objectif de 10 hectares sur l'ensemble du département par an, et l'île Seguin fait partie de la première partie de ce plan avec 2.4 hectares., alors que l'île Seguin comptabilisera 3.5 hectares pour en faire une île jardin. Un autre plan a été signé avec Villeneuve-la-Garenne –je parle sous le contrôle de mes collègues du Département–, et un autre site a été approuvé. Ce ne sera peut-être pas tout à fait 10 hectares pour le Département des Hauts-de-Seine mais on s'en approche de très près. C'est une belle initiative en un an. Cela va être validé et les travaux du jardin démarrent après-demain, Madame Godin ?

**Mme Godin.**- Les travaux préparatoires sont déjà en place.

**M. le Président.**- Cela avance vite et c'est très bien.

Sur le plan financier, on améliore un peu le bilan, puisque de 649 millions d'euros mentionnés dans le précédent CRACL, on passe à 653 millions d'euros. Cela améliore le bilan de 4 millions d'euros

Le résultat, parce qu'il y a bien sûr les recettes et les dépenses, sera légèrement excédentaire de 2 millions d'euros. Voilà pour la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Pour la ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux, les comptes au 31 décembre 2023 portent sur toute l'année 2023.

Il a été notamment réalisé :

- la levée des réserves émises lors de la réception de la ZAC en octobre 2022 ;
- la réception, le 25 janvier 2023, de l'Atelier de la création de l'économie numérique : le NIDA ;

Il est prévu, en 2024, que la SPL SOA remette à la Ville l'ensemble des équipements publics, on me cite l'école, la crèche et la salle polyvalente, mais je parle sous le contrôle de M. Knusmann.

Le bilan de la ZAC a été revu, avec un montant de dépenses de 26,5 millions d'euros et de 26,6 millions d'euros de recettes. Le solde positif s'élève à 51 000 euros.

Pour ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, de la même façon, le bilan porte sur l'année 2023.

Les recettes ont un peu diminué mais les dépenses sont également en recul de 3 millions d'euros. Par conséquent, à la fin de l'opération, sur un montant de 168 millions d'euros de dépenses pour la ZAC Léon Blum, on arrive à un solde de zéro.

Les faits marquants 2023 :

- l'acquisition en novembre d'un local commercial au rez-de-chaussée permettant de reloger la société SIGNARAMA ;
- l'achèvement des travaux de l'îlot J à l'été 2023 ;
- l'ensemble des terrains de l'îlot B La Serre ont été revendus en juillet 2023 ;
- l'acquisition du lot commercial du rez-de-chaussée de la société CINETIC a été effectuée.

Pour 2024, il est prévu :

- l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics rue Jean-Jacques-Rousseau ;
- la signature de l'acte de vente avec Woodeum pour la revente des terrains de l'îlot D2 ;
- la mise en œuvre du réseau de chaleur sur les eaux usées avec Veolia ;
- la reprise des études sur le relogement des services des espaces verts de GPSO et la construction des nouveaux bureaux sur le terrain des serres municipales.

Y a-t-il des questions sur les trois ZAC ? Non.

Je mets aux voix le CRACL de la SPL Val de Seine Aménagement.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président.-** Je mets aux voix le bilan de la ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président.-** La ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

|  |
|--|
| <b>9. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE MEUDON-SUR-SEINE À MEUDON</b> |
|--|

**M. le Président.-** Nous passons à la délibération n° 9, approbation du bilan actualisé et du compte rendu d'activité de l'opération d'aménagement du quartier de Meudon-sur-Seine.

SOHP, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, notre bailleur social a actualisé le bilan au 31 décembre 2023. L'opération a fait apparaître un total de dépenses de 35 millions d'euros, un peu plus que l'année précédente, 200 000 euros de plus, et un total de recettes de 37 millions, soit un solde excédentaire de 1,7 million d'euros, qui s'est un peu dégradé par rapport aux 2 millions de l'année précédente.

En 2023, je parle sous le contrôle de M. Larghero, il faut noter :

- la signature du bail pour des locaux commerciaux ;
- la poursuite des négociations foncières avec les propriétaires de la route de Vaugirard ;
- des échanges avec les services de préfecture des Hauts-de-Seine sur la DUP pour maîtriser l'ensemble de l'emprise foncière ;

Concernant les perspectives 2024 :

- la poursuite des négociations avec les propriétaires fonciers sur le secteur UPM. Ce sont toujours les mêmes, il faut deux ans de négociation avec les propriétaires !
- et la reprise du projet de Quartus pour intégrer une réflexion avec les terrains de Hauts-de-Seine Habitat.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**10. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE TRIPARTITE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) ET LA VILLE DE SÈVRES – PÉRIMÈTRE DU CTIF**

**M. le Président.**- La délibération n° 10 est l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite avec l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) et la Ville de Sèvres. Il s'agit du périmètre du CTIF, le Centre technique des Industries de la Fonderie.

C'est un dossier très ancien, si ma mémoire ne me joue pas des tours, cela se situe à Sèvres, avenue de la Division-Leclerc.

Le CTIF a annoncé la mise en œuvre d'un plan de fusion avec le Centre technique de la Fédération des Industries mécaniques, le CETIM, basé à Senlis. Bravo, après des années de négociation, l'accord a pu être trouvé !

Cela permettra à la Ville de Sèvres et à l'EPT, qui ont missionné l'EPFIF par une convention tripartite, qui a été signée le 23 décembre 2022, de maîtriser le devenir de cette emprise foncière. Une clause de revoyure, prévue à cette convention, arrive à échéance alors que les études de faisabilité et de programmation sont en cours. Il en va de même pour les négociations qui s'inscrivent dans le temps long.

Pour poursuivre l'avancée de ce projet, il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à cette convention tripartite pour porter l'échéance au 31 décembre 2027. Cela laisse de la perspective de négociation, encore trois ans de plus.

Y a-t-il des questions sur cette opération d'aménagement à Sèvres ?

M. Deniziot qui siège à l'EPFIF ne prend pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

**III – URBANISME – M. GUILLET**

**11. APPROBATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE MARNES-LA-COQUETTE**

**M. le Président.**- Nous continuons avec la délibération n° 11 relative à l'approbation du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette, le fameux SPR.

Nous avons arrêté le PVAP au Conseil de territoire le 5 avril 2023. Depuis, il a reçu un avis favorable de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, le 13 juin 2023. Il a fait l'objet d'un examen conjoint par les personnes publiques associées, le 12 septembre 2023 et d'une enquête publique du 8 novembre au 8 décembre 2023. L'enquête a donné lieu à cinq observations portant sur les demandes de particuliers de modification des protections prévues sur leurs terrains. Effectivement, cinq observations, c'est peu.

**Mme Barody-Weiss.-** Le territoire est très important.

**M. le Président.-** Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve et a formulé 12 recommandations. Après examen de l'ensemble des observations et recommandations, des modifications limitées ont été portées au projet. Ces évolutions ont été discutées et validées par la Commission locale du SPR qui s'est réunie le 27 mars 2024. Le préfet de Région a donné son accord au projet ajusté en septembre 2024.

Ce plan est le premier réalisé en Île-de-France. C'est le premier PVAP que le préfet de Région a validé. Il a fait l'objet d'un travail collaboratif important de co-construction entre la commune, les services de GPSO, l'architecte des Bâtiments de France et les services de la DRAC, avec la participation du CAUE92.

Il vous est proposé d'approuver le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Marnes-la-Coquette.

C'est une belle réussite et un beau travail.

**Mme Barody-Weiss.-** Cela représente un travail de plus de deux ans. On avait une ZPPAUP, une Zone de protection du patrimoine architectural urbain paysager, qui était complètement caduque, puisque remplacée par un Site patrimonial remarquable. GPSO avait soulevé de gros problèmes de contradiction avec notre PLU.

Nous nous sommes lancés dans cette refonte et je dois remercier les services de GPSO qui ont réalisé un travail remarquable. Ce n'était pas simple, cela a nécessité des études énormes sur le terrain, d'aller visiter les jardins, les maisons. Vraiment, c'est un remarquable travail, je tiens sincèrement à les féliciter !

**M. le Président.-** C'est effectivement une belle opération.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité.**

#### **IV – CULTURE – M. LARGHERO**

##### **12. APPROBATION D'UNE CHARTE À PASSER AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET PORTANT SUR L'ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL AU DISPOSITIF LABAZ**

**M. le Président.-** Nous passons à la culture, Monsieur Larghero, la délibération n° 12.

**M. Larghero.-** Il s'agit d'approuver une charte à passer avec la Région Île-de-France pour permettre aux élèves des conservatoires de GPSO, âgés de 15 à 17 ans, de bénéficier du dispositif LABAZ. Cette aide s'élève à 100 euros par an et par bénéficiaire. Merci à tous nos conseillers et conseillères régionaux qui siègent dans cette instance.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions ?

**M. Lejeune.**- Bonjour à tous. Nous sommes favorables à cette décision. Toutefois, quelle est la communication pour informer les jeunes de cette participation financière ?

**M. Larghero.**- La Région va bien sûr communiquer et les conservatoires, eux-mêmes, en direction de ces populations, puisqu'ils vont être intégrés à la base de LABAZ. Ils pourront donc informer les parents d'élèves de ce dispositif de la même manière qu'ils le font sur le Pass+ pour les élèves du collège et le pass Culture.

Effectivement, une communication sera nécessaire parce qu'entre le pass Culture, le Pass+ et LABAZ, il ne faut pas se tromper. Cela nécessitera, en effet, sans doute un peu d'accompagnement, au moins au commencement du dispositif.

**M. le Président.**- Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Merci.

**Adopté à l'unanimité.**

13. APPROBATION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LA VILLE DE MEUDON ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ORGANISATION DE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (C.H.A.M.) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FERDINAND BUISSON PAR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MEUDON

14. APPROBATION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LA VILLE DE VILLE-D'AVRAY ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ORGANISATION DE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (C.H.A.M.) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA RONCE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE VILLE-D'AVRAY

15. APPROBATION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LE COLLÈGE HENRI MATISSE POUR L'ORGANISATION DE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (C.H.A.M.) PAR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL D'ISSY-LES-MOULINEAUX

**M. le Président.**- La délibération n° 13.

**M. Larghero.**- Monsieur le Président, je vais présenter les n°s 13, 14 et 15 dans la foulée, si vous en êtes d'accord. Il s'agit d'approuver des conventions qui concernent les classes CHAM, les Classes à Horaires Aménagés Musique. Il faut adopter la convention pour l'école élémentaire Ferdinand Buisson à Meudon, puisque le site de l'école a été transféré, momentanément le temps des travaux, dans une autre école. Pour les deux autres, Ville-d'Avray et Henri Matisse, c'est le renouvellement de conventions déjà existantes pour les CHAM. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter successivement les n°s 13, 14 et 15, que j'ai rapportées de concert.

**M. le Président.**- Très bonne initiative. Des demandes de parole ?

Je mets aux voix la délibération n° 13.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président.**- Je mets aux voix la délibération n° 14.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président.**- Je mets aux voix la délibération n° 15, même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

## **VI – FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE– Mme de Marcillac**

### **17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 À L'ASSOCIATION GPSO ÉNERGIE**

**M. le Président.**- Nous passons à la délibération n° 17, les finances, Aline de Marcillac.

**Mme de Marcillac.**- Merci Monsieur le Président.

La première délibération concerne une subvention supplémentaire à l'ALEC GPSO Énergie. Vous vous souvenez peut-être que le territoire lui avait accordé 187 000 euros en avril dernier mais l'ALEC, l'Agence locale de l'énergie et du climat, est victime de son succès, et ceci est une très bonne chose. En effet, la tendance en nombre de sollicitations, notamment des copropriétés, est particulièrement à la hausse en 2024 par rapport à 2023.

Au regard des demandes qui lui sont faites, l'ALEC a la possibilité d'être financée par l'État au travers du programme SARE, le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Pour bénéficier de manière optimale du programme SARE, notamment pour 55 actes en attente de pouvoir être financés, GPSO doit également participer, et c'est la raison pour laquelle le Conseil de territoire est sollicité pour autoriser l'établissement public à accorder une subvention supplémentaire de 110 000 euros à l'ALEC.

**M. le Président.**- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Mme Barody-Weiss, M. Mathioudakis, Mme de Marcillac et moi-même ne prenons pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

18. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX ET 5 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES SITUÉS 16 RUE JULES FERRY À BOULOGNE-BILLANCOURT

19. GARANTIE D'EMPRUNT À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DONT 20 LOGEMENTS SOCIAUX ET UNE PENSION DE FAMILLE DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 996-1020 AVENUE ROGER-SALENGRO À CHAVILLE

20. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SA D'HLM SEQENS POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN USUFRUIT DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 7 RUE ESTIENNE-D'ORVES À ISSY-LES-MOULINEAUX

21. RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT À LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 163 LOGEMENTS AU FORT D'ISSY À ISSY-LES-MOULINEAUX

22. GARANTIE D'EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE À LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 315 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 49-49BIS, 51-51BIS RUE DU GÉNÉRAL LECLERC ET 2 À 6 RUE LAMARTINE À ISSY-LES-MOULINEAUX

23. GARANTIE D'EMPRUNT À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ DE 30 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 5, AVENUE HENRI-DALSÈME À MEUDON

**M. le Président.**- Nous passons à une série de garanties d'emprunt, Aline de Marcillac.

**Mme de Marcillac.**- Effectivement, nous présentons six garanties d'emprunt mais aucune délibération budgétaire aujourd'hui.

La première concerne la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la construction de 5 logements sociaux et 5 logements intermédiaires, situés 16 rue Jules-Ferry à Boulogne-Billancourt. En contrepartie, un droit d'attribution supplémentaire de 1 logement serait délégué à la Ville de Boulogne-Billancourt.

La n° 19 concerne Hauts-de-Seine Habitat pour la construction de 45 logements locatifs sociaux, dont 20 logements sociaux et une pension de famille de 25 logements situés avenue Roger-Salengro à Chaville. Cette garantie d'emprunt d'un montant de 6,7 millions d'euros permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 9 logements délégué à la Ville de Chaville.

La n° 20 concerne la société Seqens pour une opération d'acquisition en usufruit de 8 logements locatifs sociaux situés 7 rue Estienne-D'Orves à Issy-les-Moulineaux. Le montant est de 600 000 euros de garantie d'emprunt, qui permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 2 logements.

La n° 21 est relative à la réitération d'une garantie d'emprunt à la CDC Habitat social pour une opération d'acquisition en VEFA de 163 logements au Fort d'Issy. Il s'agit de la renégociation de nouvelles caractéristiques financières de certaines lignes du prêt initialement garanti par

GPSO. Ces garanties portaient sur le financement de 163 lots au Fort d'Issy. Le réaménagement permet notamment de baisser la marge sur index.

La n° 22 est une garantie d'emprunt complémentaire à la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réhabilitation de 315 logements sociaux situés, d'une part, 49-49 bis et 51-51 bis, rue du Général-Leclerc à Issy-les-Moulineaux et, d'autre part, 2 à 6 rue Lamartine à Issy-les-Moulineaux. La présente demande porte sur une garantie d'emprunt complémentaire au regard de l'augmentation du prix de revient de l'opération. Le droit de réservation est maintenu à 63 logements dont l'attribution est déléguée à la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

La dernière garantie, la n° 23, concerne Hauts-de-Seine Habitat. Il s'agit de la construction d'un établissement d'accueil médicalisé de 30 logements sociaux, situés 5 avenue Henri-Dalsème à Meudon. Cette fois, la garantie d'emprunt, concernant un montant de 9,8 millions d'euros, permettrait à GPSO de bénéficier d'un droit de réservation portant sur 6 logements dont l'attribution serait déléguée à la Ville de Meudon.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, les six délibérations concernant les garanties d'emprunt.

**M. le Président.**- Merci Aline de Marcillac. Y a-t-il des questions sur ces garanties d'emprunt ?

Pour la délibération n° 18, M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Larghero et moi-même ne prenons pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président.**- Pour la délibération n° 19, M. Larghero ne peut pas prendre part au vote.

Même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président.**- Pour la délibération n° 20, Mme Martin, M. Rigoni, et M. Larghero ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Président.**- Pour la délibération n° 21, M. Siouffi, Mme Vergnon par pouvoir et M. Larghero ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

### Adopté à l'unanimité

**M. le Président.**- Pour la délibération n° 22, Mme Rouzic-Ribes, Mme Bonnier par pouvoir, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon par pouvoir ainsi que M. Santini, M. Deniziot, M. Guilcher, M. Knusmann et M. Larghero ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

### Adopté à l'unanimité

**M. le Président.**- Pour la délibération n° 23, M. Larghero ne prend pas part au vote.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

### Adopté à l'unanimité

## VII – DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET COLLECTE – Mme BARODY-WEISS

### 24. REDIMENSIONNEMENT DE LA SUBVENTION DÉCLIC'ENR ET INTÉGRATION D'UNE PRIME SORTIE DU FIOUL

**M. le Président.**- Nous passons au développement durable avec Madame Barody-Weiss, la délibération n° 24.

**Mme Barody-Weiss.**- Il vous est proposé de revoir la subvention Déclic'EnR qui a été mise en place à GPSO et modifiée. Vous vous souvenez qu'en décembre 2023, nous avons adopté le SDE, le Schéma directeur des énergies. Nous avons décidé à ce moment-là de faire évoluer les aides pour les adapter aux évolutions réglementaires et répondre au mieux aux besoins des habitants.

Il est ainsi proposé d'élargir l'aide, initialement réservée aux propriétaires de maison individuelle, aux copropriétés ainsi qu'aux particuliers, qu'ils soient en maison individuelle ou en appartement.

Le financement portera sur toutes les énergies renouvelables, solaire, photovoltaïque, solaire système combiné, géothermie hors réseaux de chaleur urbains, chauffe-eau solaire, etc., mais pas les dispositifs d'air conditionné, le branchement à un réseau d'air urbain, ni les chaufferies au bois. La chaudière bois et le poêle à bois ne sont plus subventionnés, parce que l'on considère que le bois n'est pas prévu localement.

Il est également proposé de revoir les montants d'aide à la hausse avec une prise en charge de 30 % des études et des travaux avec un plafond défini par type d'installation.

Une prime sortie du fuel est prévue, ce qui est très nouveau. Nous nous sommes rendus compte que, sur le territoire, encore énormément d'appartements, surtout des maisons et même des immeubles, sont chauffés au fioul. Or, c'est ce qu'il y a de pire pour les émissions

nocives dans l'atmosphère. Il fallait fournir un effort et nous avons prévu cette prime de sortie du fuel, qui pourra d'ailleurs être abondée par les communes, si elles le souhaitent. L'enveloppe, prévue au PPI de 450 000 euros, permet actuellement de faire face aux nouvelles demandes et à ce nouveau programme.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. Lejeune.-** J'ai une question. Sur le principe, c'est très bien. Sur les travaux, il est indiqué que si les travaux ne permettent pas d'avoir une note inférieure à D, donc si on est en E, F ou G, on ne pourra pas toucher ces subventions. Si on met par exemple des panneaux photovoltaïques, cela ne veut pas dire que l'on va atteindre la note de D ; je trouve dommage que les personnes, qui font un geste et un investissement, ne soient pas subventionnées.

**Mme Barody-Weiss.-** Très sincèrement, pour les questions d'isolation et des lettres, nous sommes revenus à justement moins d'exigence, car celle que nous avons demandée est trop élevée. Les habitants ne demandaient pas les subventions car ne se lançaient pas dans les travaux . Nous sommes bien plus souples aujourd'hui qu'avant.

Si vous mettez des panneaux solaires, vous ne faites pas une rénovation énergétique par l'extérieur.

**M. Lejeune.-** Vous avez tout à fait raison, mais c'est pour les surfaces inférieures à 40 mètres carrés, sinon cela n'a pas bougé.

**Mme Barody-Weiss.-** Le but maintenant est que de plus en plus de personnes demandent ces subventions. L'ALEC fait un très gros travail, c'est d'ailleurs pourquoi GPSO fait une subvention complémentaire exceptionnelle à l'ALEC parce que le dispositif SARE est un co-financement avec l'État. On ne peut pas bénéficier du financement de l'État si GPSO ne participe pas.

Les demandes sont, cette année, bien au-dessus de nos prévisions de dépenses, de ce qui était fait pour les particuliers, pour ceux qui téléphonent à l'ALEC. Nous sommes vraiment dans cette dynamique d'offrir davantage, nous ne sommes pas du tout dans la restriction, au contraire, nous souhaitons ouvrir davantage les dispositifs.

**M. Lejeune.-** Ce n'est pas du tout ce que je disais. J'ai compris que c'était dans une bonne dynamique. C'est juste cette histoire de lettres qui pourrait être retirée ; au moins toutes les personnes de bonne volonté pourront installer...

**Mme Barody-Weiss.-** Je trouve que les lettres sont importantes pour tout ce qui est isolation, par l'extérieur ou l'intérieur, quel que soit le type d'isolation, Là, cela joue. Le fait de mettre des panneaux ne va pas forcément changer votre catégorie. Nous pourrions tout à fait regarder ce point dans notre règlement et le faire évoluer si nécessaire.

**M. Lejeune.-** Merci.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

Nous lançons donc le dispositif.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité

**VIII – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS**

**25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. le Président.-** Nous passons aux ressources humaines. Christiane Barody-Weiss, la délibération n° 25.

**Mme Barody-Weiss.-** C'est la délibération habituelle, classique, relative aux modifications, qui visent pour l'essentiel à prendre en considération des changements sur des postes permanents liés à des recrutements, des renouvellements de contrats, des avancements de grade, la promotion interne, des ajustements d'organisation et des réussites à concours. C'est régulier, nous l'avons pratiquement à chaque Conseil.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération RH ? Non.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité

**26. CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA COMMUNE DE VILLE D'AVRAY**

**M. le Président.-** La délibération n° 26.

**Mme Barody-Weiss.-** GPSO a un service qui s'occupe de la commande publique et des affaires juridiques. L'EPT mettra à disposition de la commune de Ville-d'Avray, par le biais d'une convention de mutualisation, pour une durée de trois ans, un agent de GPSO qui sera pris en charge financièrement par la commune de Ville-d'Avray pour la Direction de la commande publique et des affaires juridiques.

**M. le Président.-** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité

**27. INFORMATION DU CONSEIL RELATIVE À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE À TITRE ONÉREUX D'UN AGENT DE LA DIRECTION DES FINANCES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST AUPRÈS DE LA COMMUNE DE VILLE-D'AVRAY**

**M. le Président.-** La délibération n° 27.

**Mme Barody-Weiss.-** C'est la même configuration. Il s'agit de prendre acte de la mise à disposition partielle, à titre onéreux, d'un chargé de mission recherche de financements qui

existe sur GPSO, c'est important, auprès de la commune de Ville-d'Avray à hauteur de 10 % du temps pour une durée de trois ans.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

|  |
|--|
| <b>28. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU PAIEMENT DES HONORAIRES DES MÉDECINS AGRÉÉS SOLlicitÉS PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL PLACÉ AUPRÈS DU CIG DE LA PETITE COURONNE ET AUX MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE CES FRAIS</b> |
|--|

**M. le Président.**- La délibération n° 28.

**Mme Barody-Weiss.**- C'est très technique. Jusqu'à présent, les personnes en longue maladie sont vues par les médecins du CIG, qui sont payés par le territoire. Si on envoie quelqu'un, c'est le territoire qui paie. C'est administrativement complexe.

Il vous est proposé, et cela a été voté dans vos Conseil municipaux, que le CIG paie directement les médecins et refacture ensuite au territoire. C'est neutre pour nous.

**M. le Président.**- Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

## **X – RAPPORTS**

**Rapport présenté par M. le Président**

|   |
|---|
| <b>33. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'EXERCICE 2023</b> |
|---|

**M. le Président.**- Nous devons examiner une bonne dizaine de rapports.

Le premier est le rapport d'activité de l'EPT pour l'année 2023. Vous l'avez sur table. Nous allons l'envoyer à tout le monde. Le rapport d'activité, comme d'habitude, est une synthèse des activités de GPSO.

Il porte sur l'aspect financier en 2023, avec les bons résultats que nous avons connus avec le vote du compte administratif, qui nous a permis de dégager un peu d'argent. Cet argent sera le bienvenu pour la suite des opérations, car vous avez certainement entendu dans les annonces du PLF 2025, que les 600 plus grandes collectivités de France vont être soumises à contribution. Si on retire 150 collectivités de ce paquet de 600, qui ne paient pas de FSRIF, ni de FPIC, ou autres, il en reste 450. Nous sommes bien sûr tirés au sort dans les 450 collectivités.

Pour GPSO, la base est pour l'instant de 3,9 millions de moins, pour la Ville de Boulogne-Billancourt, 3,5 millions d'euros, et pour le Département des Hauts-de-Seine, ce sont 33 millions d'euros. Dans les trois lames du rasoir, qui sont annoncés pour les collectivités locales – j'ai eu au téléphone la journaliste du *Parisien* qui a fait un article –, on est déjà sur un total de 100 millions d'euros pour le Département des Hauts-de-Seine.

Nous avons fait le calcul, pas encore pour GPSO, mais pour le Département des Hauts-de-Seine, la deuxième lame de rasoir est la baisse de la part de la TVA versée aux Départements en compensation de la perte de la taxe foncière. Là, cela va coûter un peu de sous au Département.

La troisième lame de rasoir, qui nous concernera tous, c'est la baisse du taux de FCTVA, aujourd'hui à 16,4 %, qui va passer à 14,4%, donc plus nous allons investir, moins nous serons remboursés, nous paierons une TVA de 20 %, nous serons remboursés à 14,4 %, ce qui fera différentiel de 5,6 %. Je rappelle que le PPI de GPSO est de l'ordre de 400 M€, si vous avez en gros 5 % de moins, si vous faites le calcul, par rapport aux 400 M€, cela fera effectivement une petite vingtaine de millions d'euros qui ne seront plus remboursés dans les années à venir.

Nous espérons que tout cela sera bien négocié. En même temps, il faudra bien contribuer au redressement des finances du pays, nous allons probablement tous passer sous la toise. La situation financière, vous la connaissez.

L'aménagement et l'urbanisme représentent la deuxième partie de ce rapport d'activité. Nous avons cinq grosses opérations d'aménagement en cours et nous avons évoqué tout à l'heure quatre ZAC, mais il y en avait cinq puisque la ZAC Forum de Seine à Issy-les-Moulineaux va être clôturée en 2024.

Nous avons augmenté nos compétences en matière d'urbanisme, notamment dans le cadre du groupe de travail sur le PLUi sur lequel nous continuons à réfléchir puisqu'après l'avoir arrêté, l'État nous a fait part de ses observations. Nous sommes en négociation avec l'État sur ce sujet. Nous vous inviterons à approuver le PLUi lors de notre séance du mois de décembre.

En ce qui concerne les services de proximité, vous avez beaucoup de chiffres dans ce document sur l'accessibilité, l'éclairage public, la voirie, l'assainissement.

Sur l'environnement, le PCAET (plan climat-air-énergie territorial) et un certain nombre d'autres initiatives ont été évoqués par Christiane Barody-Weiss, l'ALEC notamment, le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) qu'il ne faut pas oublier, ni les négociations avec le Syctom sur le dispositif de tri et de collecte des déchets alimentaires. Nous sommes le territoire le plus avancé de toute l'Île-de-France sur ce sujet.

Il faut également noter la préservation du patrimoine arboré des espaces verts. Le service de GPSO plante beaucoup d'arbres partout. GPSO compte 137 parcs et jardins sur l'ensemble du territoire et 91 aires de jeu.

Le développement économique, avec Seine Ouest Entreprise et Emploi. Un forum de l'emploi a d'ailleurs eu lieu cet après-midi, Meudon, Ville-d'Avray et Chaville y étaient. Il y en a un à Issy-les-Moulineaux et à Boulogne-Billancourt.

Le logement social et la rénovation de l'habitat, nous l'avons vu tout à l'heure avec les garanties d'emprunt. Nous sommes très engagés sur le sujet. Le Département des Hauts-de-

Seine est souvent montré du doigt, j'ai rencontré le préfet des Hauts-de-Seine lundi, nous parlions du logement sur notre territoire et il m'a donné un chiffre très intéressant : il y a 230 000 logements sociaux en Seine-Saint-Denis. Dans le Département des Hauts-de-Seine, alors que nous sommes brocardés partout, il y en a 200 000. Ce n'est pas si loin. Ce n'est pas si mal pour un Département qui soi-disant ne fait jamais de logement social. C'est bien, ce sont 30 000 logements d'écart pour une population à peu près identique.

Nous avons évoqué la mobilité, notamment tout à l'heure avec les petites lignes de transport urbain que nous avons mises en place, et nombre d'autres choses.

Territoire de culture et sport également avec les projets qui ont été réalisés.

Vous savez combien de personnes ont été accueillies en 2023 à Marcel-Bec ? 317 000 personnes ont fréquenté le complexe l'année dernière ! C'est bien.

En tout cas, nous, petit territoire de banlieue, nous nous débrouillons bien, tout cela dans une très bonne ambiance avec les organisations syndicales et nos agents. Malheureusement, on a connu cet été quelques décès. J'ai été très touché par les grandes marques de solidarité entre nos agents, c'est important. C'est dans les moments de bonheur que l'on se fait des amis mais c'est aussi dans les moments de difficulté qu'ils se révèlent.

Je ne vais pas être plus long sur le rapport d'activité. Nous allons bien sûr l'envoyer à tous ceux qui contestent les territoires, qui disent que cela ne fonctionne pas. Certains pleurent un peu, jouent cette petite musique au niveau régional. Nous allons leur expliquer que notre territoire fonctionne bien, il a de bons résultats.

Nous devons prendre acte du rapport. Il faut voter pour dire que nous en avons parlé et que nous prenons acte.

**M. Molard.**- Ce rapport est très beau et très bien fait, je remercie les services. Je trouve que l'on devrait en profiter pour communiquer aux habitants de nos territoires qui ne connaissent pas GPSO ou ne savent pas ce que fait GPSO par rapport aux mairies. Il y a un déficit de notoriété. Pas le rapport en entier, parce que personne ne le lirait, mais peut-être distribuer un condensé, pour expliquer qui on est, ce que l'on fait et ce que l'on apporte à la collectivité. Il y a un vrai défaut de communication là-dessus, les habitants connaissent très mal GPSO et ne savent pas ce qu'il fait.

**M. le Président.**- Il y a effectivement un petit déficit de communication. Je constate tout de même que cela évolue. À chaque visite mensuelle de quartier, je pose la question sur GPSO, celle sur les ordures ménagères et les habitants commencent à connaître. Ils ont des petits boîtiers sur lesquels ils répondent et ils commencent à comprendre le rôle de GPSO, cela commence à venir. Nous sommes un gros diesel, ce sont 310 000 habitants, il faut les informer et il y a pas mal de *turnover* dans nos communes.

Nous pourrions faire un petit condensé mais il faut peut-être attendre. Il va peut-être se passer des choses au niveau du gouvernement. Un rapport Woerth propose de réorganiser les institutions régionales, la métropole, la Région, etc. Ce rapport doit être dans un tiroir quelque part à Matignon mais tellement de locataires se succèdent.

Nous allons communiquer, nous ne le faisons pas assez.

**Il est pris acte.**

**34. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPL SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR L'EXERCICE 2023**

**M. le Président.-** Nous devons ensuite présenter le rapport d'activité de la SPL Seine Ouest Aménagement. C'est normalement M. Guillet qui présente ce document. Je vous propose de le rapporter.

Ce rapport a déjà été soumis au Conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement. Notre territoire détient 11,62 % du capital social de la SPL Seine Ouest Aménagement.

En 2023, il faut noter :

- la reprise des études AVP début 2023 pour la réalisation des premiers travaux de requalification à Issy-les-Moulineaux ;
- un nouveau programme des constructions de la ZAC HydroSeine, lancé en 2023 avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux ;
- les travaux sur 20 voiries à requalifier qui se sont achevés fin 2023, avec la fin des travaux sur le Sentier Latéral à Meudon ;
- concernant les ouvrages d'art, aucun ouvrage n'a été lancé.

Globalement, ce sont pas mal d'activités. SPL SOA intervient dans nos communes respectives pour des commandes communales directes.

Tout cela se passe bien puisque la SPL SOA a dégagé un résultat net de 2,3 millions d'euros et une partie de cet excédent a été reversée aux actionnaires sous la forme de dividendes. GPSO a touché 58 100 euros de la SPL SOA, et les communes actionnaires ont touché un peu de ces dividendes.

Y a-t-il des questions ?

**M. Lejeune.-** Comme vous l'avez expliqué, 500 000 euros, si je ne me trompe pas, ont été reversés en dividendes. Le reste a été mis en Autres réserves. Dans Autres réserves, en 2022 on était à 11 millions et on passe à 23 millions d'euros. Comment cela a-t-il été organisé ?

**M. le Président.-** Nous allons vous donner une explication. Je ne sais pas vous répondre mais c'est peut-être en lien avec la clôture de certaines ZAC.

Pour les rapports des SPL, il faut voter et pas seulement prendre acte. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

**Adopté à l'unanimité**

**35. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT POUR L'EXERCICE 2023**

**M. le Président.-** Le rapport d'activité de la SPL Val de Seine Aménagement, Monsieur Larghero.

**M. Larghero.** - Cela reprend les éléments que vous avez évoqués tout à l'heure, avec un excédent de 0,04 million d'euros pour 2023. Les éléments que vous avez partagés tout à l'heure sont, pour la plupart, présents dans ce rapport d'activité, je n'ai rien de plus à signaler, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Adopté à l'unanimité

|  |
|--|
| <b>36. RAPPORT RELATIF À L'ARTIFICIALISATION DES SOLS DES COMMUNES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST</b> |
|--|

**M. le Président.** - Nous arrivons au rapport concernant l'artificialisation des sols des communes de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

La Loi Climat et Résilience fixe un objectif Zéro Artificialisation Nette des Sols d'ici 2050, et nous sommes tenus de faire un compte rendu à nos assemblées.

Sur la base des données fournies par les services de l'État, pour la période 2019-2022, nous n'avons consommé aucune surface d'espaces agricoles, naturels et forestiers, sur aucune des huit communes de GPSO. Nous sommes pleinement dans le respect de la loi.

Il faut rappeler que le PLUi prévoit, à travers son PADD, un objectif maximum de 0,95 hectare de consommation d'espaces naturels sensibles. Sur les 1 195 hectares existants pour les dix prochaines années, on s'est donné la possibilité de consommer 50 % de 1,9 hectare, soit 0,95 hectare.

**M. Dubois.** - En parlant de mettre des choses de côté, une réserve pour désartificialiser, ce sont les parkings. Au fur et à mesure que je me déplace ailleurs qu'en Île-de-France, plein de villes désartificialisent leurs parkings. C'est très peu le cas sur GPSO. C'est une remarque que je voulais vous partager.

**M. le Président.** - Nous avons annoncé un plan de désimperméabilisation des sols, avec de petits projets à droite à gauche, dans toutes les communes. Un gros effort de désimperméabilisation a été fait.

Vous parlez de grands parkings de surface ? Nous n'en avons pas à GPSO. Nous avons des parkings en sous-sol, 23 sur l'ensemble de GPSO. Vous parlez des parkings de surface ?

**M. Dubois.** - Tout à fait.

**M. le Président.** - Vous parlez de grands parkings de surface ou des places de stationnement sur la voirie ?

**M. Dubois.** - Le plus simple étant les parkings de surface, mais on pourrait aller jusqu'aux places de stationnement.

**M. le Président.** - Il y a les places de stationnement sur voirie, c'est une chose, et les parkings en sous-sol. À ma connaissance sur GPSO, il n'y a aucun grand parking de surface comme à Vélizy 2, à part l'Île de Monsieur mais c'est géré par le Département. Le Département a justement un grand projet sur tout le secteur. On verra si c'est possible

**M. Gauducheau.** - Dès l'instant que de nouveaux chantiers de voirie sont entrepris, les places de stationnement sont, dans la mesure du possible, désimperméabilisées. C'est une pratique qui devient courante. Cela a été fait à Vanves et ailleurs.

**M. le Président.** - Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote.)*

Le rapport est approuvé.

Il est pris acte.

#### **Rapports présentés par M. Gauducheau**

**37. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023**

**38. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE AQUAVESC ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023**

**39. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE HYDREAULYS POUR L'ANNÉE 2023**

**40. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

**M. le Président.** - Le rapport n° 37, Monsieur Gauducheau.

**M. Gauducheau.** - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je vous propose comme chaque année, à la même époque, de passer différents rapports.

Je vais les citer : n°s 37 à 40. L'un concerne le Syndicat des eaux d'Île-de-France, le deuxième, le syndicat mixte Aquavesc, le troisième, le Syndicat mixte Hydreaulys, et le quatrième, le syndicat mixte du Bassin Versant de la Bièvre.

Les quatre rapports confondus représentent 1 200 pages. Comme j'ai la certitude que vous avez lu en détail les différents rapports lors de la réception des dossiers de cette séance, je propose, Monsieur le Président de faire approuver le fait que nous les avons vus. J'ai une synthèse de deux pages pour chacun des rapports que je tiens éventuellement à la disposition de ceux qui sont intéressés.

Il ne faut pas négliger ce sujet majeur pour l'avenir, celui de l'eau, ce n'est pas le président Santini qui me démentirait. Je vais vous épargner une lecture fastidieuse, même des synthèses. Je fais confiance à votre assiduité à la lecture de ces dossiers, vous en apprendrez beaucoup plus que je ne pourrais vous en dire ce soir.

**M. le Président.** - Merci, y a-t-il des questions ?

Il faut prendre acte sur le rapport n° 37, le Syndicat des eaux d'Île-de-France.

*(Il est procédé au vote.)*

**Il est pris acte.**

**M. le Président.**- Le rapport n° 38 sur le syndicat mixte Aquavesc, même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Il est pris acte.**

**M. le Président.**- Le rapport n° 39 sur le syndicat mixte Hydreaulys, même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Il est pris acte.**

**M. le Président.**- Le rapport n° 40 sur le syndicat mixte du Bassin Versant de la Bièvre, même vote ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Il est pris acte.**

### ***Rapport présenté par Mme Barody-Weiss***

|   |
|---|
| <b>41. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ RENDU PAR LE SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023</b> |
|---|

**M. le Président.**- Nous terminons notre séance avec Christiane Barody-Weiss qui nous présente le rapport sur le Syctom.

**Mme Barody-Weiss.**- Vous l'avez lu avec attention.

Quelques points marquants sur ce rapport d'activité :

- une baisse en 2023 de 68 000 tonnes des quantités traitées, ce qui est bien. Vous avez les chiffres
  - 1 672 657 tonnes d'ordures ménagères ;
  - 212 682 tonnes d'emballages ménagers et papiers ;
  - Presque 200 000 tonnes d'objets encombrants ;
  - 65 896 tonnes de déchets de déchèteries, là, cela augmente beaucoup ;
  - 23 164 tonnes de déchets alimentaires et déchets végétaux.
- répartition par type de traitement :
  - 31,1 % de déchets valorisés en matière ou par compostage ou méthanisation ;
  - 58,3 % des déchets valorisés en vapeur et en électricité ;
  - 10,6 % de déchets enfouis

Les coûts des traitements, tous flux confondus, sont passés de 233 millions en 2022 à 282 en 2023. La tonne traitée est passée de 104 euros à 126 euros et le coût par habitant de 41 euros à 50 euros, donc une augmentation.

Un des problèmes, qui est général, est l'augmentation des coûts avec la taxe générale sur les activités polluantes, qui plombe littéralement les activités du Syctom. Plus on incinérera, plus ce sera cher. Nous rencontrons un vrai problème : l'année prochaine l'usine d'incinération d'Ivry, qui a été reconstruite, baisse sa capacité d'incinération de 50 %. Qu'allons-nous faire ?

On peut toujours rêver que les habitants vont mettre beaucoup moins de déchets. Nous avons bien le plan de limitation des ordures ménagères, le PLDMA, mais je ne suis pas d'un optimiste démesuré.

Concernant le rapport annuel pour GPSO, vous avez des chiffres intéressants :

- les ordures ménagères, c'est à peu près 218 kg par habitant, ce qui nous met dans une moyenne bonne ;
- pour la collecte sélective, 45 kg par habitant, au-dessus de la moyenne qui est de 38 kg, c'est une très bonne chose.
- les objets encombrants, on n'est pas mauvais non plus mais on reste à des niveaux non satisfaisants.

Je vous conseille de regarder, en page 20 du rapport, la composition des flux de collecte imagés par deux poubelles. Sur la collecte sélective, il y a pratiquement 25 % de déchets qui ne devraient pas y être. C'est énorme. Sur la poubelle ordures ménagères, 74 % des déchets, les trois quarts, n'ont rien à y faire ! Il y a vraiment un effort à faire de la part de tous, je me tue à le répéter à chaque fois.

Sincèrement, nous allons rencontrer un véritable problème financier. Il va falloir faire comprendre à nos administrés que la collecte des ordures ménagères et le traitement vont devenir hors de prix. Nous faisons de gros efforts à GPSO, il y a des ambassadeurs, nos collecteurs ouvrent les poubelles et regardent. C'est quand même très désolant. On trouve encore 12 % de verre dans les poubelles normales. C'est une aberration. Le verre se recycle totalement. On trouve plein de choses qui ne devraient pas y être. Vous avez un rapport très complet et bien fait. Je vous invite à le lire.

**M. le Président.**- Merci. Des questions ?

**M. Lejeune.**- Des observations, j'ai lu le rapport. J'ai retenu deux gros chiffres dont 10 % d'enfouissement, c'est toujours difficile de savoir où. Ils ne sont sûrement pas enfouis en France. Une partie est valorisée, 31 % sont brûlés, après on obtient une matière, du mâchefer que l'on met souvent sous les routes. Lorsqu'il est à proximité d'un ruisseau, quelque chose de toxique se déverse dans l'eau. Ce n'est pas obligatoirement parfait, mais en attendant d'autres solutions, l'incinération, on ne peut pas faire autrement.

L'autre chiffre, que vous avez souligné : 75 % des déchets des poubelles normales n'ont rien à faire là. On pourrait se demander combien cela coûte à la commune, parce que le tonnage n'est pas le même d'un côté et de l'autre. Ne pourrait-on pas investir pour avoir une communication à ce sujet ?

**Mme Barody-Weiss.-** C'est ce que nous sommes en train de faire. Lors de la dernière Commission, il a été dit qu'il faut absolument avoir quelque chose de didactique clair, financier, pour faire comprendre aux habitants l'impact de leur mauvais tri ou du bon tri, avec des chiffres pour justement montrer l'impact financier que cela a sur leur porte-monnaie. Il n'y a peut-être que cela qu'ils comprendront.

**M. Dubois.-** Une question qui va dans le même sens. Je sais que d'autres élus de Meudon ont vu les ambassadeurs du tri, je ne les ai pas vus. C'est une piste à poursuivre.

Concernant la poubelle pour les déchets alimentaires, sur Meudon, cela a été expérimenté, mais chez mes voisins boulonnais, tous les immeubles n'ont pas la possibilité d'en mettre une. Une solution pourrait être de mettre une poubelle pour les déchets alimentaires dans l'espace public.

**Mme Barody-Weiss.-** Nous y réfléchissons également. Il faut le faire de manière intelligente, parce que vous ne pouvez pas mettre des biodéchets n'importe comment. Il y a le ramassage, il faut éviter les rats et autres petites bestioles. C'est un problème d'hygiène publique.

**M. Dubois.-** Sur Meudon, ce qui a été mis en place ne permet pas aux rats d'y aller.

**Mme Barody-Weiss.-** Nous y réfléchissons.

**M. le Président.-** En matière de tri, les ambassadeurs font leur travail. Un jour, je suis repassé chez moi à 10 heures, j'avais mon imperméable sur le dos, on sonne à la porte, j'ouvre et un monsieur me dit : Bonjour, je viens de la part de GPSO, pour vous expliquer comment faire le tri.

Je me suis demandé si j'allais le laisser expliquer, il a commencé et je lui ai dit qui je suis. Ils font leur job. À 10 heures du matin, je ne suis pas sûr que l'on soit tous chez nous. Ils étaient très consciencieux tous les deux. Ils frappaient à toutes les portes, ils présentaient les documents et ils voulaient savoir si on utilisait bien le bac marron, le bio seau. C'est le hasard qu'ils soient tombés sur moi à cette heure.

Nous avons parlé des 317 000 personnes qui ont été accueillies à Marcel-Bec. Vous connaissez son origine ? Il y avait une centrale thermique sur la pointe aval de l'île Seguin où se trouve aujourd'hui la Seine Musicale. Il y a le marché au charbon. Renault faisait fonctionner tout le site, les 52 hectares, avec ; l'énergie du site venait de la pointe aval de l'île Seguin.

Cela générait du mâchefer en quantité astronomique. Il y avait un ballet de camions de 35 tonnes, donc les frères Renault ont décidé d'acheter le terrain de Marcel-Bec pour y déverser le mâchefer. Les anciens habitants de Sèvres et de Meudon connaissent par cœur car ils prenaient le pont de Sèvres et la route des Gardes. Il y avait des navettes de 35 tonnes de mâchefer tous les jours entre la pointe aval de l'île et Marcel-Bec.

Si vous grattez un peu le terrain, 10 cm en dessous de la pelouse vous avez du mâchefer. C'est ainsi qu'ont été faits les 12 hectares.

Aujourd'hui, nous connaissons une bonne utilisation de Marcel-Bec, on y pratique du sport.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. Dubois.-** Dans la salle, qui a reçu les ambassadeurs du tri, pouvez-vous lever la main ?

*(Des mains se lèvent.)*

**M. le Président.**- Cela fait une petite quinzaine.

**Mme Pampelonne.**- Des quartiers ne sont pas encore collectés donc les résidents ne peuvent pas lever la main. Cela fausse la statistique !

**M. le Président.**- C'est vrai. Tous les quartiers de toutes les Villes ne sont effectivement pas équipés. Nous pourrions refaire le même sondage après.

Il faut prendre acte sur le rapport n° 41, le Syctom.

*(Il est procédé au vote.)*

**Il est pris acte.**

Merci. Mes chers collègues, la séance est levée. Nous nous retrouvons le mercredi 11 décembre à 18 heures.

*(La séance est levée à 19 heures 44.)*

Le Président



**Pierre-Christophe BAGUET**  
Maire de Boulogne-Billancourt  
1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Départemental des  
Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance



**Thierry SIOUFFI**  
Conseiller territorial  
Maire adjoint de Ville-d'Avray